Burundi : l’avocat du général Ndayirukiye dénonce un « procès inéquitable »

Jeune Afrique, 16 dÃ©cembre 2015 Son procÃ¨s s'est ouvert lundi 14 dÃ©cembre Ã Gitega. Mais le gÃ©nÃ©ral Cyrille Ndayirukiye, incarcÃ©rÃ© depuis sept mois pour avoir Ã©tÃ© l'un des principaux instigateurs du putsch avortÃ© du 13 mai, n'a dÃ©jÃ plus d'avocats. Ses trois dÃ©fenseurs â€“ deux Burundais et un Belge â€“ ont en effet Ã©tÃ© rÃ©cusÃ©s par le Parqu Maingain, l'avocat belge, a rÃ©pondu aux questions de Jeune Afrique.

Le Belge Bernard Maingain, qui nâ€™Ã©tait pas prÃ©sentÂ Ã lâ€™ouverture du procÃ¨s, a mÃªme Ã©tÃ© accusÃ© par le p lui-mÃªme impliquÃ© dansÂ la tentative de coup dâ€™Ã‰tatÂ qui visait Ã renverser Pierre Nkurunziza, Ã la veille dâ€™une Ã prÃ©sidentielle controversÃ©e qui a plongÃ© le pays dans la crise. Il est vrai que cet avocat trÃ¨s actif depuis vingt-cinq ans dans la rÃ©gion des Grands Lacs figure parmi les bÃªtes noires du rÃ©gime. Rapporteur du Tribunal Russell sur le Burundi, avocat dâ€™une trentaine de familles de victimes de la rÃ©pression Ã Bujumbura, il entretient des liens Ã©troits avec lâ€™opp burundaise en exil, y compris parmi les militaires. Bernard Maingain revient pourÂ Jeune AfriqueÂ sur la stratÃ©gie de dÃ©fense des officiers accusÃ©s, invoquant Â«Â lâ€™Ã©tat de nÃ©cessitÃ©Â Â» face Ã une troisiÃ¨me candidature quâ€™i Jeune Afrique : Pourquoi nâ€™Ã©tiez-vous pas prÃ©sent Ã lâ€™ouverture du procÃ¨s, oÃ¹ vous deviez dÃ©fendre quatre off putschistes dont lâ€™ancien ministre de la DÃ©fense, Cyrille Ndayirukiye ? Bernard Maingain :Â Le dÃ©bat, cette semaine, devait porter sur des questions de procÃ©dure invoquÃ©es par la dÃ©fense. Nous rÃ©clamons dâ€™obtenir une copie du dos ce qui nous a Ã©tÃ© refusÃ© jusque-lÃ . Nous souhaitions Ã©galement dÃ©finir un calendrier pour lâ€™audition de tÃ©moins tiennent Ã cÅ“ur et pour les audiences de plaidoiries. En dernier lieu, nos clients avaient insistÃ© pour quâ€™on revoie leurs conditions de dÃ©tention, particuliÃ¨rement pÃ©nibles. Nous avions convenu que mes confrÃ¨res burundais se chargeraient de ce dÃ©bat de procÃ©dure. Par ailleurs, des contacts au niveau du Haut Commissariat aux droits de lâ€™homme des Nations unies mâ€™ont dÃ©conseillÃ© de venir suite aux Ã©vÃ©nements du week-end, pour des raisons de sÃ©curitÃ©. Lu avez Ã©tÃ© rÃ©cusÃ© par le procureur au motif que vous seriez vous-mÃªme impliquÃ© dans le putsch. Les deux avocats burundais de Ndayirukiye ont Ã©galement Ã©tÃ© rÃ©cusÃ©s. Que vous reproche-t-on au juste ? En ce qui me concerne, le procureur a simplement annoncÃ© que je ne pourrai pas dÃ©fendre le gÃ©nÃ©ral Ndayirukiye car je devais Ãªtre, moi aussi, poursuivi dans le cadre du putsch du 13 au 15 mai. Mardi matin, le procureur a par ailleurs rÃ©cusÃ© mes deux confrÃ¨res, Mes OnÃ©sime Kabayabaya et Lambert Nsabimana, pour entrave Ã la justice. Or il faut savoir que nous Ã©tions les trois seuls avocats du gÃ©nÃ©ral Ndayirukiye, qui est la personnalitÃ© la plus importante de ce procÃ¨s. Que signifie Â«Â entrave la justiceÂ Â», dans leur cas ? Apparemment, les demandes formulÃ©es lundi ont dÃ©plu au prÃ©sident du tribunal. Nous considÃ©rons donc que nous sommes dans les conditions dâ€™un procÃ¨s inÃ©quitable. Depuis la fin 2014, vous vous Ãªtes engagÃ© aux cÃ´tÃ©s des opposants Ã la rÃ©Ã©lection de Pierre Nkurunziza. Que vous inspire cette accusation de participati au putsch ? Câ€™est une maniÃ¨re de mâ€™empÃªcher de poser le pied sur le territoire burundais alors que jâ€™ai des lien avec une grande partie de la population burundaise impliquÃ©e dans la contestation contre la rÃ©Ã©lection de Pierre Nkurunziza, et que je suis en mesure de fournir des informations dÃ©taillÃ©es sur ce qui se passe actuellement au Burundi. Mais je ne suis pas une exception: de nombreux reprÃ©sentants de la sociÃ©tÃ© civile burundaise ont fait lâ€™objet semblable accusation. Votre client est clairement impliquÃ© dans le putsch du 13 mai. Comment comptiez-vous le dÃ©fendre face Ã cette accusation grave ? Nous comptions dâ€™abord restituer la vÃ©ritÃ© concernant certains faits importa liÃ©s au putsch manquÃ©, notamment concernant le rÃ´le de certaines personnalitÃ©s qui sont aujourdâ€™hui libres de leurs mouvements au Burundi. Vous voulez parler du rÃ´le prÃªtÃ© au chef dâ€™Ã©tat-major de lâ€™armÃ©e ou au ministre de la soupÃ§onnÃ©s dâ€™avoir soutenu le projet de putsch avant de faire volte-face ? Nous souhaitons effectivement que ces deux responsables soient confrontÃ©s, Ã la barre, Ã notre client. La vraie question qui se pose câ€™est dâ€™Ã©tablir si, Ã c lÃ , lâ€™appareil militaire et policier du Burundi Ã©tait globalement dÃ©cidÃ© Ã provoquer le dÃ©part de Pierre Nkurunziza. D trahisons sont manifestement intervenues au sein des forces de dÃ©fense burundaises. Que signifie Â«Â lâ€™Ã©tat de nÃ©cessitÃ©Â Â» que vous invoquez pour justifier le rÃ´le de votre client dans un coup dâ€™Ã‰tat contre Pierre Nkurunziza ? droit, lâ€™attitude du gÃ©nÃ©ral Ndayirukiye et des diffÃ©rents officiers impliquÃ©s pose une question majeure : Ã partir de moment des militaires peuvent-ils refuser dâ€™obÃ©ir aux ordres de supÃ©rieurs hiÃ©rarchiques ou se dÃ©tacher des instruc gouvernementales? Dans le contexte burundais de lâ€™Ã©poque, on est dans les conditions de ce quâ€™on appelle Â«Â la rÃ©sistance lÃ©gitimeÂ Â» Ã lâ€™ordre illÃ©gal de lâ€™autoritÃ© supÃ©rieure. Ã€ quel ordre illÃ©gal vote client aurait-il rÃ fondamentale burundaise et les accords dâ€™Arusha interdisaient Ã Pierre Nkurunziza de briguer un troisiÃ¨me mandat. Les autoritÃ©s ont violÃ© ces textes. La question est de savoir si les militaires et les officiers de la police avaient le devoir de rÃ©sister Ã cette position illÃ©gale. Lâ€™Ã©tat de nÃ©cessitÃ© est un concept, en droit pÃ©nal, qui dit que lorsquâ€™il y a d concomitantes de la loi, la prÃ©servation de la valeur supÃ©rieure lâ€™emporte. Pour prendre un exemple, il vaut mieux que je monte sur un trottoir avec ma voiture plutÃ´t quâ€™Ã©craser un piÃ©ton, car la valeur supÃ©rieure, câ€™est la vie. Depuis le novembre, date dâ€™une rÃ©solution du Conseil de sÃ©curitÃ© de lâ€™ONU, la communautÃ© internationale semble impuiss endiguer la criseâ€¦ La mÃ©diation placÃ©e sous prÃ©sidence ougandaise traÃ®naille. Et câ€™est dâ€™autant plus surprena sait quâ€™on a affaire Ã Â une course contre la montre. On doit mettre autour de la table les protagonistes du conflit, or Ã§a ne ne se fait toujours pas. Il faut dÃ©sormais utiliser la contrainte, car il nâ€™y a pas de norme juridique sans contrainte. Le Conseil de sÃ©curitÃ© dispose de cette prÃ©rogative, sous peine dâ€™adopter des sanctions si les autoritÃ©s ne se conform pas aux rÃ©solutions de lâ€™ONU incitant au dialogue avec les opposants. Aujourdâ€™hui, celui-ci ne prend pas suffisamment ses responsabilitÃ©s. Par ailleurs, je pense que le bureau du procureur de la CPI doit sâ€™investir dans les enquÃªtes sur les crimes susceptible de revÃªtir la qualification de crimes contre lâ€™humanitÃ©, comme les exÃ©cutions extrajudiciaires auxquelles on a assistÃ© le week-end dernier. Lâ€™avenir dâ€™un certain nombre de dirigeants burundais, aujourdâ€™hui, e judiciaire et non politique. Par Mehdi Ba Â